

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 20

Artikel: Minette
Autor: Perrimet, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185225>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Minette.

Il y avait de la brouille chez nous. Céline, renversée dans un fauteuil, faisait la moue. Moi, de mon côté, la mine renfrognée, je boudais, à demi-étendu sur le canapé. C'était à la suite d'une de ces querelles d'amoureux qui commencent pour un rien, qui s'enveniment et prennent tout de suite les proportions d'un *casus belli*. On renchérit de part et d'autre sur les épithètes, on s'agonise mutuellement, si bien que les torts deviennent réciproques, et qu'aucun des deux ne peut plus faire les premiers pas sans avoir l'air de demander pardon. On est séparé par un abîme.

Nous en étions là.

Minette, notre petit chat, un amour de matou, au poil blanc agréablement tacheté de noir, à la physionomie vive et effrontée, Minette errait dans la chambre comme une âme en peine. Il allait de l'un à l'autre en nous implorant du regard et de la voix. « Miaou ! miaou ! » faisait-il d'un ton plaintif et tendre. Puis, la queue en trompette, grossissant le dos, il alla frôler les jupes de Céline, sans que celle-ci s'en émut, et vint se frotter amicalement contre mes jambes. J'étais de mauvaise humeur, je le repoussai du pied.

— Veux-tu bien ne pas rudoyer ce chat, gros brutal, me crie Céline.

Je ne répondis pas, je compris qu'elle avait raison.

Le pauvre animal était là, tout interdit ; il me regardait d'un œil attendri, et semblait vouloir sauter sur mes genoux, comme je lui en avais donné l'habitude. Mais il n'osait plus, maintenant.

— Va, répartit Céline, laisse-le ce bourru, viens, mon petit, viens avec ta mère.

Et elle fit signe à Minette qui, d'un bond, fut sur ses genoux.

Mais je ne l'entendais pas ainsi.

— Veux-tu laisser ce chat, lui dis-je.

— Mais non, repliqua-t-elle, en caressant arrogamment le poil soyeux de Minette.

— Il est à moi, je le veux !

— Tu ne l'auras pas !

— Je l'aurai !

Là-dessus, je me levai et le lui arrachai, puis je fus me rasseoir sur le canapé, où, malgré son dépit, Céline ne tarda pas à me rejoindre. La petite bête nous regardait alternativement et semblait nous dire : pourquoi ne vous entendez-vous pas ? Céline la comprit et allongea la main pour la caresser. Son visage avait perdu son aspect morose. Je me risquai à l'appeler :

— Ninette, notre petit nom.

Elle me répondit :

— Mon chéri.

Et nous nous embrassâmes. La paix était signée. Minette avait été notre médiateur.

(*Le Passe-Temps.*)

Albert PERRIMET.

La fête du printemps à Zurich. — Zurich possède une fête antique destinée à célébrer le retour du printemps ; on l'appelle en allemand *Sechseläuten*, parce qu'elle a lieu le premier lundi après l'équinoxe du printemps, jour où l'on commence à sonner six coups au bourdon de l'église du Münster. Dès le matin, les enfants costumés de diverses façons parcourent la ville ; les corps de métiers, en habits de fête, cheminent en longues processions et font des promenades en bateaux pavoisés ; puis il y a partout des diners, des parties de campagne ; on jette par les fenêtres des sucreries et de petites pièces de monnaie ; le canon gronde, la musique se fait entendre de tous côtés, et quand le bourdon sonne six coups, on allume des feux de joie sur toutes les collines voisines de la ville.

Voici, sauf les noms propres que nous retranchons, la copie textuelle d'un certificat retrouvé parmi de vieux papiers :

« Le soussigné déclare que le nommé *** de Oleire, au canton de Vaud, a servi chez lui en qualité de dermalié, l'espace de 15 moi 10 jour. Dedan cetem, ce garçon a nom seulement apporté beaucoup d'assiduité dans lexercice de ses vaches ; mais il s'est comporté en garçon de probité et de candeur, et de manière à se rendre recommandable à toutes les honnêtes gens. Ensoi dequois le présent liliaéte dé livré, à Donatire, au canton de Vaud le 11^{me} Septembre 1821. »

L'ai a dai dzeins que sâvont derè oquie io n'a rein a repipâ. On dzo que Daniet Bossaton allâvè copâ dau boû to prôutzo dau tsaté, lo gros tsin dè monsu G. lai arrevè su le talons, et avoué sta bête ne fasâi pas bio sè reveri ao bin vouaiti dè travai. Mâ Daniet n'étai pas on épouairau. Adon l'envouyé avoué sa détrau onna motcha a Mé dor que n'eut qué lo téimps dè férè onna siellâe et dè veri le ge. Lo monsu étai tot motset dè vaire son biau tsin éterti, kâ l'avâi cotâ gro. Et dit dinse à Daniet : Il me semble, Daniel, que pour vous défendre vous auriez bien pu employer le manche de votre hache et non pas le tranchant.

— Lé bon à deré, monsu, que l'ai fâ, Daniet, ierré bin prâi lo mandzo se voutron tsin étai venu avoué la tiua, mâ l'est bo et bin venu avoué le deins.

E. D.

Petites recettes. — Les personnes, dont le métier est d'écrire, ont maintes fois l'occasion de maculer leur linge, manchettes, plastrons, mouchoirs, etc.... par des taches d'encre ; les enfants d'autre part, manquent rarement l'occasion d'essuyer leur plume après leur tablier. Les moyens d'enlever ces taches sont très nombreux et ils réussissent généralement bien sur le linge blanc, sauf qu'ils en altèrent plus ou moins la solidité, et en limitent l'usage ultérieurement. Quant aux étoffes de couleur, il faut presque toujours se résigner à les voir tachées jusqu'à la fin de leur existence, parce que les agents que l'on emploie pour enlever l'encre attaquent généralement toutes les espèces de teintures connues.

Voici un moyen qui, joint à l'avantage de ne pas détériorer l'étoffe, celui plus précieux encore de lui laisser dans toute leur suavité les nuances les plus tendres : faire fondre du suif en branches bien pur, et y plonger la partie tachée. On laisse refroidir, puis on enlève le suif par un lavage à l'eau chaude, et l'encre doit absolument abandonner le tissu, en même temps que la matière grasse.

Nous avouons ne pas avoir eu le loisir d'expérimenter ce procédé qui nous a été récemment indiqué. C'est donc sous toutes réserves que nous le livrons à nos lectrices : à elles d'en faire l'essai.